



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDS DE DOTATION REALITE AUTISME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fonds de Dotation Réalité Autisme

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le décret du 11 février 2009
812 404 762

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Réalité Autisme, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation Réalité Autisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente et le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 8 juillet 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Jean-Philippe MATHOREZ

Bilan au 31 décembre 2020

Présenté en Euros

BILAN ACTIF AU 31 décembre 2020					
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020			Au 31/12/2019	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 400,00		11 400,00	11 400,00	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I	11 400,00		11 400,00	11 400,00	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>					
Autres	410 189,00		410 189,00	410 189,00	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	241 689,47		241 689,47	177 777,01	63 912,46
Charges constatées d'avance					
Total II	651 878,47		651 878,47	587 966,01	63 912,46
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	663 278,47		663 278,47	599 366,01	63 912,46

BILAN PASSIF AU 31 décembre 2020			
PASSIF	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	VARIATION
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	82 748,01	82 748,01	
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	80 978,54		80 978,54
Situation nette (sous total)	163 726,55	82 748,01	80 978,54
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Provisions réglementées			
Total I	163 726,55	82 748,01	80 978,54
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	41 233,39	95 963,00	-54 729,61
Total II	41 233,39	95 963,00	-54 729,61
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III	-	-	
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 129,53	10 466,00	37 663,53
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	410 189,00	410 189,00	
Total IV	458 318,53	420 655,00	37 663,53
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	663 278,47	599 366,01	63 912,46

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		86 338,47	-86 338,47
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	173 000,00	535 673,30	-362 673,30
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés	54 729,61		54 729,61
Autres produits			
Total I	227 729,61	622 011,77	-394 282,16
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	9 619,43	18 711,18	-9 091,75
Aides financières	137 094,53	520 646,45	-383 551,92
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés		95 963,00	-95 963,00
Autres charges			
Total II	146 713,96	635 320,63	-488 606,67
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	81 015,65	-13 308,86	94 324,51

PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	128,31		128,31
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	128,31	-	128,31
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	165,42	71,32	94,10
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	165,42	71,32	94,10
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-37,11	-71,32	34,21
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	80 978,54	-13 380,18	94 358,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		13 380,18	-13 380,18
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V	-	13 380,18	-13 380,18
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total VI	-	-	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	13 380,18	-13 380,18
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	227 857,92	635 391,95	-407 534,03
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	146 879,38	635 391,95	-488 512,57
EXCEDENT OU DEFICIT	80 978,54	0,00	80 978,54
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat	5 584,60		
TOTAL	5 584,60		5 584,60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole	5 584,60		
TOTAL	5 584,60		5 584,60

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 663 278,47 euros

Le résultat net comptable est un excédent de 80 978,54 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 1^{er} Juin 2021 par les dirigeants

Objet de l'association :

Le Fonds de Dotation Réalité Autisme (FDRA) a pour objet de soutenir des activités d'intérêt général à caractère scientifique, éducatif et social en faveur des enfants, adolescents et jeunes adultes ayant des troubles du spectre autistique (TSA) et leurs familles. En particulier le fonds a pour objet :

- 1- Soutenir des structures de recherche-action sur l'autisme dont de la recherche clinique, en particulier L'IRPA (institut de recherche pratique sur l'autisme).
- 2- Soutenir des structures innovantes d'accueil et d'activités pour les jeunes avec TSA leur permettant de développer leur potentiel, leur autonomie et leur créativité.
- 3- Soutenir des structures de formation et de séminaires, destinées aux parents, aux personnes et aux professionnels d'éducation et de santé afin de les former à la détection des signes précoces de l'autisme.
- 4- Soutenir des structures de répit actif innovantes.
- 5- Faire connaître les recherches et pratiques développées en France et à l'étranger.

Moyens mis en œuvre

Le Fonds de dotation Réalité Autisme a été créé début 2014. Sa première action consiste à soutenir « Village de Fraisse – Terre d'Avenir », concept expérimental. En effet, « Village de Fraisse – Terre d'Avenir » propose de sortir d'une approche linéaire afin de permettre aux personnes avec autisme d'avancer vers une autonomie de vie pour mieux se socialiser. Il s'agit d'initier un changement majeur de paradigme dans l'approche de l'autisme en s'intéressant à leur enveloppe sensorielle et motrice.

L'année 2020 s'est déroulée au rythme de la crise sanitaire de la COVID19.

Grâce à son partenariat pluriannuel avec AG2R LA MONDIALE, à la fidélité de ses mécènes et à son fonctionnement, le Fonds de dotation Réalité Autisme a pu traverser cette année complexe sans difficulté tout en maintenant son soutien au concept « Village de Fraisse – Terre d'Avenir ».

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

En 2020, deux changements sont intervenus :

- ✓ le Conseil scientifique consultatif a intégré un septième membre
- ✓ le Comité de pilotage consultatif a intégré un quatrième membre

La collecte de fonds de 2020 et les actions d'appel à la générosité du public ont été drastiquement ralenties en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19.

Par conséquent, la sollicitation de nouveaux grands mécènes reprendra en 2021 pour maintenir le niveau des investissements nécessaires à l'absorption du développement de l'association IRPA tant pour la création de

nouveaux lieux d'activités, que pour la création de nouvelles activités psychopédagogiques pour les jeunes avec autisme mais également pour les activités thérapeutiques à destination des aidants familiaux ainsi que pour une partie du fonctionnement de l'association IRPA.

Les mécènes récurrents personnes morales et personnes physiques ont de nouveau soutenu Réalité Autisme tout au long de l'année 2020. Ces dons ont notamment permis les fonctionnements du Fonds de dotation et de l'association IRPA. Ces fonds ont également permis de faire la mise à jour du site internet.

Nous n'avons pas identifié d'autres faits significatifs susceptibles d'être mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

Depuis 2019 et jusqu'à la clôture au 31 décembre 2020 la crise sanitaire liée à la COVID-19, a entraîné l'arrêt de l'activité de L'IRPA qui ne peut en aucun cas appliquer au public accueilli les règles sanitaires. Le Fonds a provisoirement arrêté sa collecte de fonds.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le fonds de dotation a bénéficié du bénévolat de 3 personnes pour un montant de 5 584,60 €. Le détail de la valorisation est indiqué en page 10.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et le nouveau règlement n°2018- 06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Seul le dépôt de la marque, « Village de Fraisse Terre d'avenir » est inscrit à l'actif en Immobilisations incorporelles.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Aucune provision pour risque n'a été constatée à la clôture de cet exercice.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés au passif du Bilan pour la partie non utilisée et reportée. Leur valorisation est effectuée sur la base de la convention.

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations 11 400 €**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 400			11 400
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	11 400			11 400

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	410 189
Autres produits à recevoir	
TOTAL	410 189

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Analyse des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUES DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
- AG2R	95 963,00		54 729,61			41 233,39	
Ressources liées à la générosité du Public							
Total	95 963,00		54 729,61			41 233,39	

Etat des dettes et produits constatés d'avance 458 318,53 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	48 129,53	48 129,53		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	410 189,00	246 000,00	164 189,00	
TOTAL	458 318,53	294 129,53	164 189,00	

Charges à payer par poste de bilan 10 504,61 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 504,61
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	10 504,61

Variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice				80 978,54				80 978,54
Dotation consommables	82 748,01							82 748,01
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	82 748,01			80 978,54				163 726,55

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été valorisées selon le détail ci-dessous :

FDD RA - Contribution Volontaire en Nature	5 584,6
3 bénévoles actifs tournants dont :	2 813,6
- 1 administrateur tournant (juridique, fonctionnement, levée de fonds)	
- 2 bénévoles administratifs et techniques	
- 0 membre tournant du conseil scientifique (missions sociales)	
Bénévolat actif de la co-fondatrice (juridique, fonctionnement, gestion de crise, et levée de fonds)	2 771,0
Valorisation du temps des 3 bénévoles actifs sur la base d'un SMIC horaire brut : 10,15 €	
1 journée par mois sur 11 mois, 7 heures par jour x 1,20 fois le SMIC horaire	
Valorisation du temps de la co-fondatrice : sur la base d'un SMIC horaire brut : 10,15 €	
1 huitième de temps sur 12 mois, 7 heures par jour x 1,20 fois le SMIC horaire	

Annexe (suite)

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 966,62 euros TTC.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020		2019	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Total	Dont générosité du Public	Total	Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	227 729,61	227 729,61	504 730,00	504 730,00
1.1 Cotisations sans contrepartie		0,00		0,00
1.2 Dons, legs et mécénat	227 729,61	227 729,61	504 730,00	504 730,00
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	227 729,61	227 729,61	504 730,00	504 730,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		0,00		0,00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	128,31		117 281,77	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie			117 192,47	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	128,31		89,30	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	13 380,18	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0,00			
TOTAL	227 857,92	227 729,61	635 391,95	504 730,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	137 094,53	137 094,53	520 646,45	500 578,14
1.1 Réalisées en France	137 094,53	137 094,53	520 646,45	500 578,14
- Actions réalisées par l'organisme		0,00		0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	137 094,53	137 094,53	520 646,45	500 578,14
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 767,57	4 767,57	4 151,86	4 151,86
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 767,57	4 767,57	4 151,86	4 151,86
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 017,28	4 888,97	14 630,64	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0,00		0,00
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	95 963,00	
TOTAL	146 879,38	146 751,07	635 391,95	504 730,00
EXCEDENT OU DEFICIT	80 978,54		0,00	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2019	
	Total	Dont générosité du Public	Total	Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 484,60			
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	5 484,60	0,00	0,00	0,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 584,60			
TOTAL	5 584,60			

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2020	2019
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-)Utilisation		
(+) reports		
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

Fondation Réalité Autisme-Compte d'emploi des ressources - 2020					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Missions sociales			1- Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Réalisées en France	137 094,53	500 578,14	1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons Legs et Mécénats	227 729,61	504 730,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	137 094,53	500 578,14	- Dons manuels		
1.2. Réalisées à l'étranger	0,00		- Legs donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	227 729,61	504 730,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 767,57	4 151,86			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 767,57	4 151,86			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0,00			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 888,97				
TOTAL DES EMPLOIS	146 751,07	504 730,00	TOTAL DES RESSOURCES	227 729,61	504 730,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	80 978,54		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	227 729,61	504 730,00	TOTAL	227 729,61	504 730,00
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors Fonds dédiées)		
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du Public	80 978,54	
			(-) Investissement et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du Public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du Public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	80 978,54	
Contributions volontaires en nature	2020	2019	Contributions volontaires en nature	2020	2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1- Contributions volontaires aux missions sociales			1- Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	5 584,60	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en Nature		
3- Contributions volontaire au fonctionnement	5 584,60				
TOTAL	5 584,60		TOTAL	5 584,60	



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDS DE DOTATION REALITE AUTISME

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fonds de Dotation Réalité Autisme

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le décret du 11 février 2009
812 404 762

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation Fonds de Dotation Réalité Autisme, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 8 juillet 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Mathorez', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Philippe MATHOREZ